

DOC. DE LA SESSION No 18

*(Série C., vol. 42, p. 95.)*

Une lettre semblable, portant la même date, fut écrite par lord Dalhousie au lieutenant-colonel By, dans laquelle il était dit qu'il était pour "considérer ce travail "comme absolument distinct de ceux dont vous êtes chargé sur le canal Rideau", ses services, dans ce cas spécial, étant spécialement rendus aux deux provinces et devant être reconnus à part, et la lettre se terminait par ces mots : "Après avoir tous deux "parlé à fond de l'entreprise, je la laisse entièrement à votre jugement et à votre exécution". (Série C., vol. 42, p. 99.) Un canal latéral à travers le marais de Dow pour relier la rivière Ottawa avec le canal Rideau fut proposé dans un mémoire au secrétaire colonial en 1835, rapport où l'on demandait diverses améliorations, ce canal latéral étant le premier sur lequel l'attention était appelée dans le mémoire. Les bénéfices qu'on présentait comme devant surgir de cette mesure étaient que, partant, le gouvernement posséderait la clef de toute la navigation, qu'une entrée dans le lac de la Chaudière étant assurée, les bateaux à vapeur de Montréal pourraient se rendre jusqu'au havre de Fitzroy, où une autre percée d'un mille serait nécessaire pour étendre la navigation encore plus loin. Le but extrême, tel que mentionné dans le mémoire, était de "continuer la navigation jusqu'au lac Huron dans la direction du "lac Nipissingue et de la rivière au Français; la distance de Montréal par cette route "est de 450 milles, et, une fois ouverte, elle donnerait à cette ville et à Québec presque "tout le contrôle sur le commerce de l'Atlantique avec ces importantes sections des "Etats-Unis : le Michigan et les Territoires du Nord-Ouest".

Le départ de lord Aylmer du poste de gouverneur du Canada devait être suivi par l'administration de lord Amherst, qui avait, en réalité, été nommé pour occuper la charge, mais, pour des raisons que ne nous montrent pas les documents que nous avons ici maintenant, les fonctions de gouverneur et de commissaire furent transmises à lord Gosford. Dans le quatrième volume de son "Histoire du Bas-Canada", à la page 86, Christie dit que le vicomte Canterbury fut d'abord mentionné mais qu'il déclina pour cause de mauvaise santé. Lord Aylmer fut nommé, mais déclina la place, et finalement lord Gosford fut choisi. Voilà en peu de mots quelle était la situation des affaires, car il ne peut y avoir de doute sur la nomination de lord Amherst, la teneur des lettres officiels le montrant clairement. Dans une lettre du secrétaire colonial à lord Amherst, non signée et en date du 7, mai 1835, il est dit : "La diversité et l'importance des sujets embrassés dans les commissions et "instructions de Vos Seigneuries comme gouverneur et commissaire de Sa Majesté "dans cette province (le Bas-Canada) expliqueront suffisamment le temps qu'ont "requis les ministres de Sa Majesté pour reviser ces documents". Mais l'hésitation de lord Amherst à accepter semble probable d'après la dernière phrase de la lettre.

Si Votre Seigneurie se sentait disposée à conserver la charge de gouverneur du Bas-Canada, réunissant à ces fonctions celle de commissaire en chef d'enquête dans la province pour Sa Majesté, votre acceptation de cette charge sera reçue avec haute satisfaction et avec gratitude par les ministres de la Couronne.

Le ton de la correspondance de lord Aylmer avec lord Glenelg montre qu'il n'était pas satisfait de la manière dont le traitait le Bureau Colonial sous sa (lord Glenelg) direction. Cela est démontré dans une lettre de lord Aylmer, en date du 23 juin 1835, à laquelle on peut référer (Q. 222-2, page 227). Son départ paraît avoir